

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 30 juin 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Philippe GINOUX - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland GIBERTI représenté par Gerard GAZAY.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Georges ROSSO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**CHL-015-11977/22/BM**

### ■ Attribution d'une subvention à l'association Wimoov pour l'exercice 2022 - Approbation d'une convention 23493

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre des enjeux identifiés par son Agenda de la Mobilité et son Plan de Mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives.

Les questions d'accessibilité aux zones d'activités et de desserte en transports en commun contribuent en grande partie à l'attractivité de ces zones d'emploi.

Un des premiers freins communs pour les publics fragiles, que ce soit pour l'accès à l'emploi ou aux loisirs, porte sur des problèmes liés à la capacité de se déplacer d'un point de vue géographique et économique, en raison des freins psychosociaux qui conditionnent la perception du territoire et de son usage, mais principalement de son coût.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser les démarches visant à faciliter toutes les formes de mobilité permettant l'accès à l'emploi par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien permet à la Métropole de compléter ses missions obligatoires de « conseil en mobilité » et de « mobilité inclusive » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables, ainsi que l'insertion et l'accès à l'emploi.

L'association Wimoov, créée en 1998 pour promouvoir et initier le développement de nouvelles pratiques de mobilité durable, est chargée, depuis 2007, de la mise en œuvre d'une plateforme de mobilité qu'elle développe ces dernières années sur les territoires de la Métropole.

Son objectif opérationnel est de renforcer la réponse aux enjeux précités avec le développement d'actions d'accompagnement à la mobilité inclusive et autonome, lever les freins matériels ou psychosociaux et permettre le changement de pratique de déplacements en vue d'une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement.

Les publics concernés sont essentiellement les demandeurs d'emploi, les jeunes des Missions Locales, les bénéficiaires du RSA, les stagiaires de la formation professionnelle, les salariés précaires ou en parcours d'insertion par l'activité économique.

De par son implantation locale et sa modularité, la plateforme de mobilité est un guichet unique pour l'ensemble des acteurs de l'insertion socioprofessionnelle et joue un véritable rôle d'interface entre les acteurs de la mobilité des territoires dont elle vient compléter les dispositifs existants.

L'association WIMOOV s'engage à déployer ses outils sur le territoire de la Métropole et réaliser en 2022 dans le cadre de son objet, un programme d'actions autour des axes suivants :

- La mobilité inclusive - accompagner les publics dans leur mobilité et son management pour favoriser l'accès et maintien en emploi ou formation
  - Accompagnements coordonnés autour de services d'ordre matériel, pédagogiques et financiers, pour répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par les publics dans leur retour à l'emploi
- La mobilité durable et responsable - accompagner les publics fragiles, au changement de pratiques de déplacements en vue d'une mobilité plus douce et respectueuse de l'environnement, en prenant en compte les enjeux sanitaires.
  - Animations de sensibilisation et accompagnements des pratiques de mobilité plus durables, ancrées dans l'usage de l'offre publique de transports.
- Des actions « mobilité durable et découverte des territoires » en partenariat avec les acteurs de proximité

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées de la Mobilité et de l'Insertion vers l'Emploi au sein du territoire, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite continuer à soutenir l'association WIMOOV en lui attribuant une subvention de 115 000 euros au titre de l'année 2022, qui se répartit ainsi :

- Une subvention de 90 000 euros est accordée sur le budget annexe Transports au titre de l'action menée par l'association en faveur de la mobilité inclusive et durable, également inscrite au plan de lutte contre la pauvreté ;
- Une subvention de 20 000 euros est accordée sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix au titre des actions d'accompagnement à la mobilité des demandeurs d'emplois, pour favoriser le retour à l'emploi.
- Une subvention de 5 000 euros est accordée sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays de Martigues au titre des actions d'accompagnement à la mobilité des demandeurs d'emplois, pour favoriser le retour à l'emploi.

N° du dossier	Territoire	Budget Prévisionnel action 2022	Subvention sollicitée	Subvention Proposée	Taux de participation	Convention d'objectifs
0883	Budget principal métropolitain	204 326 €	98 000 €	90 000 €	44,04 %	Oui
0891	EST du Pays d'Aix	190 221 €	30 000 €	20 000 €	10,51 %	Oui
0885	EST du Pays de Martigues	69 595 €	20 000€	5 000 €	7,18 %	Oui
TOTAL				115 000 €		

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 22 juin 2022 ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 23 juin 2022.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants ;
- La volonté métropolitaine d'offrir des solutions de proximité pour faire adhérer l'offre et la demande d'emploi.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention spécifique à l'association Wimoov d'un montant de 115 000 euros répartie ainsi :

-Métropole DGA Transports : 90 000 euros sur un total subventionnable de 204 326 euros, soit 44.04 %,

-Territoire du Pays d'Aix : 20 000 euros sur un total subventionnable de 190 221 euros soit 10.51 %,

-Territoire du Pays de Martigues : 5 000 euros sur un total subventionnable de 69 595 euros soit 7.18 %.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs ci-annexée à conclure entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Wimoov.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section de fonctionnement sur le budget annexe transport de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574 ; sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, chapitre 65, nature 65748, fonction 61 et sur le budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays de Martigues – Sous-Politique E120, Nature 65 748 - Fonction 65.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué,  
Emploi, cohésion sociale et territoriale,  
Insertion et relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ